



## Marssac solidaire

**Urgence humanitaire : mobilisons-nous pour aider les personnes réfugiées d'Ukraine !**

*A ce jour, plus de 2 millions de réfugiés ont fui les zones de combats en Ukraine, abandonnant toute leur vie derrière eux, et les besoins humanitaires générés par la guerre déclenchée par la Russie sont immenses.*



Urgence Ukraine - Daniel-Leal - AFP

*Face à ce drame humain, le Centre Communal d'Action Sociale de la mairie de Marssac se mobilise pour recueillir des dons d'argent qui seront remis au Secours Populaire pour l'achat de denrées alimentaires et de produit d'hygiène qui seront acheminés jusqu'en Pologne, principal pays d'accueil des réfugiés et aussi en Moldavie où l'action de solidarité vise à soutenir dans un premier temps 300 familles.*

*Et qu'on se le dise : il n'y a pas de petits dons ! 50 centimes, 1 €, 2€, 5€ ou bien plus... Les*

*petits ruisseaux font les grandes rivières et chaque don est précieux.*

### **Où déposer les dons d'argent ?**

*Une urne vous attend en mairie et d'autres seront proposées dans les jours prochains aux commerçants de Marssac qui se diront intéressés par l'opération.*

*Les associations sont aussi de la partie. Nous remercions chaleureusement M. Jean Guilhem, président du comité des fêtes, qui a spontanément proposé d'en installer une dans la salle des fêtes le 20 mars, jour du Speed Vide-Dressing, ainsi que Mme Sandra Fernandez, présidente des Amis de l'École, qui fera de même le samedi 26 mars, jour du loto de l'école.*

*NB : les personnes souhaitant faire un don par chèque doivent le libeller au nom du Secours Populaire.*



**URGENCE SOLIDARITÉ  
UKRAINE**

## [sommaire]

Les travaux sur notre commune	p 3 & 4
Opération récupération	p 4
École de Marssac : inscriptions des nouveaux élèves pour la rentrée de septembre 2022	p 5
Sur le marché du vendredi 18 mars, la gendarmerie sera à votre écoute	p 5
Inscriptions ouvertes pour le « Chantier Loisirs Jeunes »	p 5
Compte rendu du Conseil Municipal	p 6 à 10
Le Pass Culture s'ouvre au 15-17 ans	p 11
Un radar pédagogique pour alerter sur la vitesse	p 11
Passage piéton : des règles à rappeler	p 11
Spécial élection	
La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour pouvoir voter	p 12
Appel à bonne volonté pour la tenue des bureaux de vote	p 12
Vérifier son inscription électorale et son bureau de vote : simple et rapide	p 12
Courrier d'une Marssacoise	p 13
Cérémonie commémorative du 19 mars 1962	p 13
Monsieur Mosagna s'en est allé	p 13
Jardiner en mars	p 14
Touche pas à ma haie	p 15
Acquérir un composteur à prix réduit	p 15
Le frelon asiatique est toujours là, c'est le moment de piéger	p 16
Avec l'arrivée des beaux jours, arrivent aussi les moustiques	p 16
Bicentenaire du déchiffrement des hiéroglyphes : plongez au coeur du mystère	p 17
22 <sup>ème</sup> fête du livre jeunesse d'Albi	p 17
Judo Club Marssacois	p 18
Permanences à destination des parents d'enfants et de jeunes en situation de handicap	p 19
Foot : et si on parlait des filles	p 19
Centre Artistique Ambiance Scandale... 2022 tout en arts	p 20
Pierre vous invite à marcher pour les Restos du Coeur	p 20 & 21
Secteur 5 recherche toujours son distributeur du Marssac Info	p 22
Marssac Basket Club	p 22
Échange autour du diabète	p 22
Passage à l'heure d'été	p 23
Speed Vide-Dressing du Comité des Fêtes	p 23
Les projets continuent au Centre Chorégraphique DuolaB	p 23
Samedi 26 mars, grand loto des écoles	p 24

### Précision

Marssac info, journal municipal d'information

Directrice de la publication :

Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :

P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations

Tirage : 1 600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

### Votre Mairie

#### Horaires d'ouverture

Le lundi, mardi et jeudi de

8h30 à 12h - 13h30 à 17h

Le mercredi de 8h30 à 12h

Le vendredi de 8h30 à 12h - 13h30

à 16h30

Le samedi matin de 8h30 à 12h

**Mairie fermée** tous les mercredis

après-midi et le 1<sup>er</sup> samedi de

chaque mois.

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

[accueil@marssac-sur-tarn.fr](mailto:accueil@marssac-sur-tarn.fr)

[www.marssac-sur-tarn.fr](http://www.marssac-sur-tarn.fr)

Une assistante sociale,

reçoit sur rendez-vous.

Tél : 05 63 48 17 20

## à vous !

Vous souhaitez donner votre point de vue, proposer ou animer des rubriques... contactez

[communication@marssac-sur-tarn.fr](mailto:communication@marssac-sur-tarn.fr)

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

[thierry.stefanon@wanadoo.fr](mailto:thierry.stefanon@wanadoo.fr)

**LA DÉPÊCHE**

Paulette Cluzel, correspondante de la Dépêche pour la commune de Bernac depuis 2010, assure également le poste de correspondante pour la commune de Marssac.

Tél 05 63 55 22 81 - [popojournal@outlook.fr](mailto:popojournal@outlook.fr)

**le Tarn libre**  
LE JOURNAL DU TARN

Envoyez vos articles et vos photos à [redaction@letarnlibre.com](mailto:redaction@letarnlibre.com)

**Marssac Info**

Envoyez vos articles et vos photos à [communication@marssac-sur-tarn.fr](mailto:communication@marssac-sur-tarn.fr)



Suivez-nous sur facebook : Marssac sur Tarn

**Prochaine parution du Marssac Info : avril 2022**

Envoyez vos articles avant le 15 mars à : [communication@marssac-sur-tarn.fr](mailto:communication@marssac-sur-tarn.fr)

## Les travaux sur notre commune



### Un nouvel espace de jeux aménagé au Centre de loisirs

La parcelle située entre le CLAE et l'école maternelle était délaissée depuis plusieurs mois. Le CLAE



a demandé qu'elle soit aménagée pour permettre de nouveaux jeux d'extérieur, quilles et boules, qui développent adresse et concentration et sont praticables seul ou en équipe. Les travaux sont en cours et devraient se terminer courant mars.



### Installation d'une nouvelle porte à l'arrière de l'espace d'accueil de la mairie

C'est une porte discrète mais bien utile qui a été installée il y a quelques semaines, à la demande de nos agents. Utile pour renforcer efficacement l'aération de ce petit espace souvent saturé de monde, utile aussi pour apporter plus de luminosité, utile enfin comme sortie de secours en cas de situation à risque.



### C'est le retour de la taille des haies !

Comme à leur habitude, nos agents n'ont pas chômé. Priorité a été donnée aux haies les plus importantes situées rue de La Barthe, rue des Peyragues, rue Lilian Doire et rue de la Gare avant d'attaquer en suivant les massifs plus petits comme ceux de la rue St Barthélemy, la route de Lagrave et quelques autres encore...



### Caméra de vidéo protection : la 3ème et dernière tranche de travaux touche à sa fin

Les 13 poteaux et caméras de la dernière tranche sont désormais en place. Ne restent plus que les derniers réglages programmés pour la mi-mars et la réception des travaux en suivant. Sur l'ensemble de notre territoire, Marssac comptera alors 37 caméras pour renforcer la protection de notre village.

Retrouvez votre Marssac Info  
**TOUT EN COULEUR**  
 sur : [www.marssac-sur-tarn.fr](http://www.marssac-sur-tarn.fr)



## Rond-point de l'échangeur de Marssac : nos agents toujours à l'œuvre

Les travaux ont bien avancé avec la mise en place, cette fois-ci, de 50 tonnes de cailloux «Rose de Provence» sur la seconde moitié du rond-point déjà plantée d'oliviers et de cyprès. Une bande de briques rouges pilées a également été posée pour marquer la séparation des deux zones. Il ne reste plus que la plantation des lavandes et des lauriers roses à réaliser au printemps.



**Suivez-nous  
sur facebook :  
Marssac sur Tarn**

## Terrain de tennis synthétique : travaux terminés !

Il a fallu attendre plusieurs semaines que les températures se radoucissent avant de pouvoir terminer la pose de la pelouse synthétique et épandre en suivant les tonnes de sable nécessaires pour fixer les brins d'herbe du gazon synthétique et garantir la stabilité du tapis sur toute la surface du court. C'est maintenant chose faite et l'équipement qui a été réceptionné début mars est désormais disponible pour les joueurs.

## Installation de capteurs de CO<sup>2</sup> dans les écoles, à la cantine et dans les locaux du CLAE

C'était une demande de l'Education Nationale que nous avons prise en compte dès la mi-décembre 2021, en passant commande de 27 capteurs qui nous ont été livrés fin février. Ces petits boîtiers mesurent en permanence le taux de dioxyde de carbone dans les salles et alertent lorsqu'il faut renouveler l'air et donc ouvrir les fenêtres. Si le voyant est vert, tout va bien. S'il est orange, il faut renouveler l'air, s'il passe au rouge, il est urgent d'aérer la pièce en grand. Toutes les classes de maternelle et de primaire et la BCD\* en sont désormais équipées, ainsi que le restaurant scolaire et les locaux du CLAE (ancienne école et maison des associations).



\*BCD : Bibliothèque Centre de Documentation



## Opération récupération

Manteaux, vestes, pulls, bonnets, gants... Il y avait de tout dans les deux grandes caisses mises en évidence devant le portail de l'école élémentaire à la veille des vacances de février. Objectif : permettre aux parents de venir récupérer les affaires de leurs enfants oubliées à l'école.

Hélas beaucoup de vêtements sont restés en attente sur place. Un phénomène qui s'étend dans grand nombre d'écoles et qu'il est bien difficile de comprendre.

La mairie, qui ne peut pas tout dans cette affaire, ne peut que s'alarmer des stocks toujours grandissants et en faire don, en fin d'année scolaire, à la Friperie de Marssac.

## École de Marssac : inscriptions des nouveaux élèves pour la rentrée de septembre 2022



Les inscriptions à l'école concernent :

- les enfants qui rentrent à la maternelle pour la 1<sup>ère</sup> fois (enfants nés en 2019)
- les enfants qui changent d'école suite à un déménagement de leur famille sur la commune.

Les inscriptions se font courant mars au service Accueil de la mairie. La présence physique des titulaires de l'autorité parentale est nécessaire. Il est demandé de se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile récent.

Concernant les inscriptions des enfants en petite section de maternelle, **les parents seront invités à rencontrer les enseignants de l'école maternelle le lundi 27 juin à partir de 17h**. Les modalités de la rencontre seront définies en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Les parents seront informés par mail et par voie d'affichage à l'école maternelle.

## Sur le marché du vendredi 18 mars, la gendarmerie sera à votre écoute



La mairie a sollicité la Gendarmerie Nationale afin qu'elle vienne à la rencontre des habitants, **vendredi 18 mars, de 8 à 12 heures, sur la place du Barry lors du marché hebdomadaire**.

Ce jour-là, les gendarmes accueilleront les marssacoises et les marssacois qui le souhaitent pour :

- déclarer un départ en vacances (Opération tranquillité vacances),
- prévenir d'un sénior isolé (Opération tranquillité séniors),
- déposer une main courante ou une plainte,
- prendre des informations sur le recrutement,
- et pour tout autre renseignement...

## Inscriptions ouvertes pour le «Chantier Loisirs Jeunes» des vacances de Pâques



**Du 25 au 29 avril  
30€ /personne**

Durant les vacances de Pâques, l'association La Clé des Champs organise un «Chantier Loisirs Jeunes» sur la commune de Marssac.

Durant ce chantier, les jeunes travailleront à réaliser des aménagements pour un espace «détente/jardin». Ces travaux, encadrés par un professionnel, seront tournés vers le travail du bois.

La partie «Loisirs» sera organisée par le groupe, le dernier jour du chantier. A vivre : trois journées d'activités physiques de pleine nature !

### C'est quoi un «Chantier Loisirs Jeunes» ?

- la réalisation d'une action citoyenne,
- un engagement sur un projet collectif,
- pour des jeunes de 12 à 15 ans (années 2010 à 2007).

**Attention, nombre de places limitées.**

Renseignements et Inscriptions :

Tel : 05 63 81 51 02.

Mail : [lacle.deschamps.reservation@gmail.com](mailto:lacle.deschamps.reservation@gmail.com)

## - CONSEIL MUNICIPAL n° 22/01 -

Compte-rendu de séance  
Séance du 31 janvier 2022  
19 h

L'an deux mille vingt-deux et le trente et un janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'Ancienne Cantine en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

**Présents :** Anne-Marie ROSÉ, Maire.  
Myriam DELARUE, Dominique FERRIÈRE, Joël LOUP,  
Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjointes.

Charlotte ANDRÉ, Marie-Véronique DROUARD-GUIET, Michel GASC, Jean GUILHEM, Pierre MAZURIER, Sabine MEKHFI, Laurence MOULIS, Pascal PECHARMAN, Gilbert ROCHE, Philippe SARDA, Thierry STÉFANON, Aurélien THISSIER, Mireille VAUR, Conseillers Municipaux.

### **Absents excusés et représentés :**

Fanny BOULZE représentée par Lydie PICARONIE  
Jean-Pierre CASSAGNES représenté par Anne-Marie ROSÉ

**Absents excusés :** Véronique GUITTARD, Mélanie RAMOS

**Secrétaire de séance :** Lydie PICARONIE

**Date de convocation :** 25 janvier 2022

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **Finances**

1 - Autorisation du Conseil Municipal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2022

2 - Développement des équipements sportifs :  
Actualisation du plan de financement du dossier de subvention auprès de l'État 2<sup>ème</sup> tranche

3 - Développement des équipements sportifs :  
Actualisation du plan de financement du dossier de subvention auprès du Département pour les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche

4 - Réhabilitation de la salle polyvalente : Actualisation du plan de financement du dossier de subvention du Département

5 - Demande de subvention pour les travaux de bâtiments

Ressources Humaines

6 - Contrat Conseil Municipal Jeunes

7 - Adhésion au contrat groupe prévoyance

8 - Convention Centre de Gestion pour les missions facultatives

#### **Urbanisme**

9 - Dénomination de voie ZAC de Rieumas

#### **Divers**

10 - Correspondant Sécurité routière

11 - Correspondant Incendie et Secours

#### **Questions diverses**

### **1 - AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Présenté par Madame le Maire.

#### **DELIBERATION**

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 prévoit que: «Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.»

Le vote du budget primitif 2022 devrait intervenir en avril 2022. Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Madame le maire dès le 1er janvier 2022 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses d'investissement inscrit au budget 2021 du budget communal hors chapitre 16

«remboursement d'emprunt» est de 1 566 191,93 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article selon le tableau suivant :

Libellé	Crédits ouverts 2021	Autorisation de crédits 2022, jusqu'au vote du BP 2022 (25%)
Matériel et mobilier 2019	5 000,00 €	1 250,00 €
Espaces publics 2020	25 500,00 €	6 375,00 €
Vidéoprotection 2020	138 000,00 €	34 500,00 €
Eglise-cimetière 2020	34 000,00 €	8 500,00 €
Espaces publics 2021	37 300,00 €	9 325,00 €
Ateliers 2021	85 400,00 €	21 350,00 €
Réhabilitation salle polyvalente	339 991,93 €	84 997,98 €
Développements des équipements sportifs	490 000,00 €	122 500,00 €
Informatique 2021	5 000,00 €	1 250,00 €
Achat de terrains	400 000,00 €	100 000,00 €
Ecole élémentaire et restaurant scolaire	6 000,00 €	1 500,00 €
<b>Total</b>	<b>1 566 191,93 €</b>	<b>391 547,98 €</b>

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, CONSIDERANT que l'adoption du budget primitif est programmée en avril 2022 ; CONSIDERANT la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

AUTORISE Madame le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au vote du prochain budget.

DIT que le montant et l'affectation des crédits correspondants sont tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

## 2 - DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS: ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT 2<sup>ÈME</sup> TRANCHE

Présenté par Madame le Maire.

### DELIBERATION

L'État, dans le cadre de la DETR, a accordé une subvention d'un montant 269 597 € HT pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux (vestiaires + tribunes) qui était estimée à 770 276 €.

Le montant total du projet se révélant supérieur au montant initialement estimé (1 828 633 €), il est proposé au Conseil Municipal de modifier le plan

de financement de la 2<sup>ème</sup> tranche (terrain de foot synthétique) pour prendre en compte le surcoût du projet.

Le tableau de financement actualisé s'établit comme suit :

Dépenses	Montants HT
<b>2021 : Tribunes et vestiaires : Tranche 1</b>	
Géomètre	1 892 €
Diagnostic amiante	860 €
Etude de sols	2 890 €
Contrôle technique	5 770 €
M.O.	82 650 €
S.P.S.	2 800 €
Travaux phase PRO	961 718 €
S/Total	1 058 580 €
<b>2022 - Sol sportif synthétique : Tranche 2</b>	
Etude des sols (ECR)	2 170 €
Bureau de contrôle	8 805 €
M.O.	20 460 €
Travaux + option 1 (AVP)	714 710 €
S/Total	746 145 €
<b>2023 - Tranche 3 - dossier à finaliser</b>	
Skateboard/citystade/agrès	361 300 €
A revoir pour 2023 pour devis plus précis	
	<b>2 166 025 €</b>

Recettes	Montant
REGION (attribuée pour les 3 tranches)	230 000 €
<b>ETAT</b>	
Tranche 1 attribuée	269 597 €
Tranche 2 demandée : 35 %	261 151 €
Tranche 3 à demander en 2023 : 35 %	126 455 €
Total Etat (DETR)	657 203 €
<b>DEPARTEMENT</b>	
Tranche 1 demandée : 20 %	211 716 €
Tranche 2 demandée : 20 %	149 229 €
Tranche 3 à demander en 2023 : 20 %	72 260 €
Total Département	433 205 €
Reste à charge commune	845 617 €
	<b>2 166 025 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

APPROUVE la modification du plan de financement ci-dessus.

CHARGE Madame le Maire de transmettre ce nouveau plan de financement auprès des services de l'Etat.

AUTORISE Madame le Maire à engager les démarches nécessaires à l'accomplissement de ce dossier.

### 3 - DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS: ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTE- MENT POUR LES 1<sup>ERE</sup> ET 2<sup>EME</sup> TRANCHE

Présenté par Madame le Maire.

#### DELIBERATION

Concernant les subventions de soutien aux projets des communes, le Conseil Départemental a pour principe de n'attribuer une subvention que lorsque les autres financeurs ont notifié le montant de leur participation.

A ce jour, l'État et la Région ont notifié chacun les montants de subventions suivants :

Subvention Région : totalité du projet (vestiaires, tribunes, terrain de foot synthétique, skateboard, City park et agrès) = 230 000 €.

Subvention État : 1<sup>ère</sup> tranche (vestiaires et tribunes) = 269 597 €. Subvention 2<sup>ème</sup> tranche non notifiée.

Compte tenu de cette situation, le Département n'a encore rien notifié.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le plan de financement des deux premières tranches de travaux pour prendre en compte le surcoût du projet.

A ce jour, l'estimation du coût de la 1<sup>ère</sup> tranche (vestiaires + tribunes) est de 1 058 580 € HT (montant définitif en phase PRO). Le montant de la subvention demandée est de 20 %, soit 211 716 €.

L'estimation du coût de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux (terrain de foot synthétique) est de 746 145 € HT. Le montant de la subvention demandée est de 20 % soit 149 229 €.

Les équipements complémentaires (skateboard, City park et agrès) feront l'objet d'une nouvelle tranche en 2023.

A ce jour, le plan de financement s'établit tel qu'il est présenté dans la délibération n°2.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

APPROUVE la modification du plan de financement ci-dessus.

CHARGE Madame le Maire de transmettre ce nouveau plan de financement auprès des services du Département.

AUTORISE Madame le Maire à engager les démarches nécessaires à l'accomplissement de ce dossier.

### 4 - REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER DE SUBVENTION DU DEPARTEMENT

Présenté par Madame le Maire.

#### DELIBERATION

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser le montant de la dépense subventionnable pour la part du Département, à savoir :

Montant prévisionnel des travaux (phase PRO + frais divers) : 1 483 004 € HT

Subvention demandée au Département : 20 %, soit 296 601 €

#### Le plan de financement

Dépenses	
Travaux de rénovation énergétique	1 361 329
Maîtrise d'œuvre	99 900
Contrôle technique	5 900
SPS	3 900
Etude des sols	3 460
Diagnostic amiante	1 575
Géomètre	4 654
Diagnostic charpente	2 286
<b>Total HT</b>	<b>1 483 004</b>

Recettes	
DSIL - attribué	492 897
Département 20%	296 601
Région (demandé)	222 977
<b>Commune</b>	<b>470 529</b>
<b>Total</b>	<b>1 483 004</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

APPROUVE l'actualisation du plan de financement ci-dessus.

CHARGE Madame le Maire de transmettre ce nouveau plan de financement auprès des services du Département.

AUTORISE Madame le Maire à engager les démarches nécessaires à l'accomplissement de ce dossier.

### 5 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE BATIMENTS A L'EGLISE

Présenté par Madame le Maire.

#### DELIBERATION

Une étude a fait apparaître des fissures sur le clocher de l'église accentuées par les vibrations du campanaire.

Des travaux de consolidation sont à prévoir. Le montant estimé est de 138 084 € HT. Il est proposé au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de l'État (DETR) au taux de 50 % pour un montant total de 69 042 €.

Le tableau de financement s'établit comme suit :

Dépenses	
Restauration ensemble campanaire	45 639 €
Restauration cloche 3	5 312 €

Restauration du clocher	87 133 €
<b>Total HT</b>	<b>138 084 €</b>

**Recettes**

Subvention Etat (DETR) 50%	69 042 €
Commune	69 042 €
<b>Total</b>	<b>138 084 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'État (DETR).

**6 – CONTRAT CONSEIL MUNICIPAL JEUNES**

Présenté par Madame Lydie PICARONIE, adjointe en charge de l'enfance, du social, de la solidarité et du handicap.

**DELIBERATION**

Chaque année, le Conseil Municipal autorise le recrutement d'un vacataire pour l'animation du Conseil Municipal Jeunes. Le planning prévisionnel d'animation fait apparaître un besoin de 100 heures maximum pour l'année 2022. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer un contrat de vacation dans les mêmes termes que les années précédentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE : AUTORISE Madame le Maire à signer un contrat de vacation dans les mêmes termes que les années précédentes, pour l'année 2022.

**7 – ADHESION AU CONTRAT GROUPE PREVOYANCE**

Présenté par Madame le Maire.  
**DELIBERATION**

Le décret du 8 novembre 2011 prévoit que les collectivités puissent financer, si elles le souhaitent, une partie de la cotisation individuelle de leurs agents pour couvrir les risques santé (mutuelle) et prévoyance (maintien de salaire). Par délibération du 30 novembre 2012, la commune de Marssac sur Tarn a décidé, de participer financièrement aux contrats labellisés de prévoyance qui permettaient aux agents en arrêt maladie de bénéficier d'un maintien du salaire à hauteur de 95 % à compter du 90<sup>ème</sup> jour d'arrêt de travail.

A ce jour, les taux de cotisation proposés en contrats individuels étant beaucoup plus élevés que ceux proposés en contrat collectif, la collectivité a décidé, par délibération du 21 juillet 2021, de s'associer à la consultation lancée par la communauté d'agglomération pour son propre compte et celui de communes et établissements de son territoire.

Six organismes ont répondu à la consultation : Alternative Courtage, Collecteam, Gras Savoye Grand Sud Ouest, Mutuelle Générale de Prévoyance, Mutuelle Nationale des Territoriaux, Sofaxis Santé Prévoyance. La société Collecteam a été retenue.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la convention de participation avec la société Collecteam, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse :

- taux de cotisation pour la prise en charge des indemnités journalières et de l'invalidité : 1,57 % du salaire brut indiciaire + NBI,
- pas de période de carence à l'adhésion.

La durée du contrat est fixée à 6 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'offre présentée par Collecteam et de signer une convention de participation avec effet à compter de sa signature.
- de maintenir le principe de la participation de la commune à un contrat de prévoyance, décidée en 2012, de 9.50 €/mois.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, VU la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique, VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, VU la délibération du 21 juillet 2021 décidant de prendre part à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance par mutualisation des risques avec les collectivités adhérentes et le mandat donné à la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour conduire les opérations de mise en concurrence, ENTENDU le présent exposé

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

**DECIDE :**

- de participer à la protection sociale des agents de la commune pour le risque prévoyance
- de retenir l'offre présentée par la société Collecteam et de signer la convention de participation avec effet à compter de sa signature
- de maintenir le principe de la participation forfaitaire de la commune à un contrat de prévoyance de 9.50 €, décidée en 2012, par mois.

DIT QUE les crédits nécessaires figurent au chapitre 012 du budget prévisionnel

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération et notamment la convention de participation.

**8 – CONVENTION CENTRE DE GESTION POUR LES MISSIONS FACULTATIVES**

Présenté par Madame le Maire.

**DELIBERATION**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de gestion du Tarn assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier

1984 modifié. Au-delà des missions obligatoires, le Centre de gestion du Tarn se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites facultatives. Dès lors, ces missions sont proposées par le Centre de gestion du Tarn afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines. Le Centre de gestion du Tarn propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- le conseil en organisation,
- le conseil en mobilité professionnelle,
- le conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en matière de Ressources Humaines,
- l'aide à l'archivage,
- l'aide au recrutement,
- l'interim territorial,
- la psychologie au travail,
- la prévention de risques professionnels,
- l'étude des droits à allocation chômage.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion du Tarn.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions facultatives du Centre de gestion du Tarn jointe en annexe.

- d'autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents (formulaire de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc.).

## 9 – DENOMINATION DE VOIE ZAC DE RIEUMAS

Présenté par Monsieur Joël LOUP, adjoint en charge de l'urbanisme.

### DELIBERATION

Une nouvelle voie a été récemment créée dans la ZAC «Eco2 Rieumas». Celle-ci part de l'Avenue de la Pélatié et se dirige vers le bosquet au nord-est de la ZAC.

La Communauté d'Agglomération nous ayant interrogé sur le nom que la municipalité souhaite lui donner, il y a lieu de nommer cette nouvelle voie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE :

DE NOMMER «Allée du Bosquet» la voie qui, partant de l'avenue de la Pélatié, se dirige vers le bosquet au

nord-est de la ZAC, comme indiqué sur le plan joint.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 10 – CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Présenté par Madame le Maire.

### DELIBERATION

Dans son courrier du 29 novembre 2021, Madame la Préfète du Tarn informait la commune de Marssac-sur-Tarn de la nécessité de procéder à la désignation d'un élu « référent sécurité routière » au sein du Conseil Municipal.

Ce correspondant «sécurité routière» assiste le Maire et devient, pour la commune, l'interlocuteur privilégié de la Préfecture et des acteurs concernés (institutions, conseils départementaux, associations).

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE :

DESIGNE M. Jean GUILHEM, «réfèrent sécurité routière» auprès des services préfectoraux et des acteurs concernés.

## 11 – CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Présenté par Madame le Maire.

### DELIBERATION

La loi de consolidation du modèle de sécurité civile et de valorisation, dite «loi MATRAS» a été adoptée le 16 novembre 2021. Cette loi devient l'un des textes majeurs de la sécurité civile française depuis la loi N°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Dans son courrier du 17 décembre 2021, Madame la Préfète du Tarn informe la commune de Marssac-sur-Tarn de la nécessité de procéder à la création de la fonction de conseiller municipal «correspondant incendie et secours».

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du Conseil Municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE :

DESIGNE M. Philippe SARDA, «correspondant incendie et secours».

Questions diverses : néant.

La séance est levée à 19h45

## pass Culture

### Bonne nouvelle, le Pass Culture s'ouvre au 15-17 ans



Alors que le Pass culture a été généralisé à l'ensemble des jeunes de 18 ans, il fait depuis début 2022 son entrée dans les collèges et les lycées avec près de quatre millions de jeunes en tout qui pourraient être inscrits sur la plateforme d'ici la fin d'année. Retour sur les modalités de cette ouverture.

#### Pass Culture pour les 15-17 ans : comment ça fonctionne ?

20 euros sont attribués pour les jeunes âgés de 15 ans, 30 euros pour ceux de 16 ans et 30 euros également pour les 17 ans.

Pour obtenir le Pass Culture, il faut télécharger l'application mobile iOS et Android Pass Culture. Il suffit de s'inscrire, de créer un compte personnel numérique. Il n'y a pas de condition de ressources.

Toutefois, les mineurs doivent demander à leur enseignant référant les identifiants afin d'activer le compte EduConnect qui permet de s'inscrire sur le Pass Culture. L'appli sert quant à elle à choisir et réserver les biens culturels et à surveiller le crédit restant.

[www.education.gouv.fr/un-pass-culture-pour-les-collegiens-et-les-lyceens-325945](http://www.education.gouv.fr/un-pass-culture-pour-les-collegiens-et-les-lyceens-325945)



## Sécurité routière

### Et si on continuait de faire attention les uns aux autres ?!

#### Avenue d'Albi, un radar pédagogique pour alerter sur la vitesse des véhicules



Nombreux sont ceux, hélas, qui roulent bien au-delà des 50 km/heure autorisés dans la quasi-totalité de l'agglomération de Marssac. Ce radar, installé depuis quelques jours sur l'avenue d'Albi, le rappelle et invite toutes et tous à lever le pied.

Ne l'oublions jamais: respecter la vitesse autorisée, c'est important pour notre propre sécurité, bien sûr, mais c'est aussi important pour celle des autres, qu'ils soient conducteurs, passagers ou piétons.

#### Passage piéton : des règles à rappeler



Qu'on se dise et redise encore : un piéton est prioritaire dès qu'il manifeste l'intention de s'engager sur la chaussée à un passage piéton ou en dehors si aucun passage n'est accessible à moins de 50 m. Le non respect de cette priorité peut donner lieu à une amende de 135€ et un retrait de 6 points de permis.

Tout conducteur coupable de cette infraction encourt également la peine complémentaire de suspension, pour une durée de trois ans au plus, du permis de conduire.



## La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour pouvoir voter

Les électeurs qui ne seront pas en mesure de présenter une pièce d'identité le jour du vote ne seront pas autorisés à voter.

Toutes les pièces présentées doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être périmés depuis moins de 5 ans.

Liste des pièces d'identité acceptées :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le Président d'une assemblée parlementaire

- Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité avec photographie ou carte de mobilité inclusion avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire
- Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire



## Appel à bonne volonté pour la tenue des bureaux de vote

A chaque élection nous avons besoin de bénévoles pour renforcer les effectifs des permanences des deux bureaux de vote de la commune, en journée (permanence de 2h45) ou à 19h, au moment du dépouillement.

**Si vous êtes intéressé(e), disponible, contactez le service Elections de la mairie au 05 63 55 07 48.**

## Vérifier son inscription électorale et son bureau de vote : simple et rapide

Sur : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

Le lien complet :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Ce service vous permet de :

- savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit(e)
- connaître l'adresse de votre bureau de vote
- connaître votre numéro national d'électeur
- savoir si vous avez des procurations en cours
- télécharger votre attestation d'inscription sur les listes électorales

**Dans quelle commune ou consulat pensez-vous être inscrit(e) ?**

\* À quel endroit votez-vous ?  
 Je vote en France     Je vote à l'étranger

\* Votre commune de vote (Exemple : Sainte-Cécile-Les-Vignes (84) ou Trois-Rivières (971))

\* Quel est votre nom ?

**i** Nom de naissance ou nom rectifié après décision du tribunal

# «Ensemble nous pouvons beaucoup»

## Courrier d'une Marssacoise

*«L'humanité commence tout juste à se soucier d'environnement et pour l'instant agir pour son – pour notre – bien consiste globalement à trier nos déchets. Nous nous y sommes mis et aujourd'hui ça nous semble tout naturel. Nous avons bien profité (bien qu'innocemment, car la société allait ainsi) mais il nous faut aujourd'hui réparer et remonter la pente. Ça ne se fera pas tout seul.*

*Savez-vous que l'Internet mondial est le troisième plus gros consommateur d'électricité après la Chine et les USA, et que sa consommation d'électricité double tous les quatre ans seulement ? Il équivaut à 100 réacteurs nucléaires. Pour que nous trouvions facilement de l'information mais également pour que nous puissions envoyer toute la journée textos, sms et faire toutes les opérations que nous faisons tous...*

*Mais qui se soucie des déchets de l'Internet ? Une fois dans la boîte, nous oublions ce que nous y avons mis et continuons d'ajouter du texte, des photos, des vidéos... N'avez-vous jamais, comme moi, ragé de faire des recherches pour vous apercevoir, au bout du compte, que le site qui semblait apporter une réponse était périmé ? Que fait-il encore là ?*

*Alors, qu'attendent-ils ? Ou que pouvons-nous faire ?*

*Une proverbe dit fort à propos : « Les petits ruisseaux font les grandes rivières ». Et bien, comme le colibri qui lache trois goutte d'eau sur l'incendie, nous pouvons, nous aussi, supprimer les fichiers qui n'ont plus raison d'être sur le net. A quoi bon conserver tous ces échanges qui sont sympas sur l'instant mais perdent leur intérêt dès qu'ils sont lus ?*

*Personnellement, je consacre des petits temps, de-ci de-là à faire du vide. Tout comme nous balayons nos maisons et élaguons les branches devenues dangereuses de nos arbres...*

*Ensemble, nous pouvons beaucoup »*

CF

### Sobriété numérique : huit gestes faciles pour réduire son empreinte carbone

- 1/ Faites durer vos appareils
- 2/ Réparez au lieu de racheter
- 3/ Achetez reconditionné
- 4/ Recyclez au lieu de jeter
- 5/ Limitez votre stockage dans le cloud
- 6/ Réduisez l'usage du cloud en 4G
- 7/ Freinez votre usage du streaming
- 8/ Ne laissez pas vos appareils en veille

Source : <https://www.cnetfrance.fr>

Un rapport très intéressant et complet, si vous souhaitez aller plus loin : <https://theshiftproject.org/article/deployer-la-sobriete-numerique-rapport-shift/>



## Cérémonie commémorative du 19 mars 1962

Nous vous donnons rendez-vous **le dimanche 20 mars à 11h30** devant le Monument aux Morts de Marssac pour une cérémonie en mémoire du Cessez-le-Feu en Algérie.

A l'issue de la cérémonie, la Municipalité vous invite à nous retrouver autour du verre de l'amitié.

## Monsieur Mosagna s'en est allé



Président de la FNACA durant de nombreuses années, infatigable passeur de mémoire pour que les jeunes générations n'oublient pas, Monsieur Mosagna s'en est allé le 16 février dernier.

Nous tenions à lui rendre hommage au travers de l'image de ces quelques drapeaux, symboles du respect dû à tous ceux qui, comme lui, se sont dévoués pour notre patrie.



## Bientôt le printemps



### Mars au jardin

Mars annonce le printemps, avec les premiers bourgeons, la floraison des forsythias, les crocus, puis les jonquilles et les narcisses, et enfin les tulipes.

Les jardiniers sont impatients, mais attention aux giboulées et aux gelées.

Récoltez les dernières endives, les laitues d'hiver, la mâche et les salsifis.

Il n'est pas trop tard pour tailler les poiriers, les pommiers, les rosiers, les hortensias et tous les arbustes à fleurs.

Si le temps ne vous a pas permis de le faire plus tôt, vous pouvez encore bêcher et fumer votre jardin au mois de mars.

**Au jardin d'ornement**, semez les fleurs annuelles et vivaces qui ne craignent pas trop le froid, les œillets, les impatiens, les reines-marguerites, et surtout, plantez, plantez, plantez : bégonias, dahlias, glaïeuls, lupins, lis, roses trémières, clématites, chèvrefeuilles. Plantez en pleine terre l'ail, les échalotes, les oignons et les poireaux.

Semez les asperges. La culture des asperges s'échelonne en général sur au moins 3 années. Le repiquage des griffes est un peu complexe, mais la plante est rustique. Vérifiez bien sur l'emballage du semis que vous êtes en « accord avec la méthode ». Vous pouvez aussi acheter des griffes d'asperges pour limiter la durée de la plantation.

**Au jardin fruitier**, plantez les cassisiers, framboisiers, groseilliers.

Semez (en pleine terre ou sous abri - serre ou châssis - en fonction de la région) les artichauts, carottes, laitues, les aubergines, les choux d'été, fèves, piments, pois, radis, salsifis et scorsonères, les tomates et les poivrons, les concombres et céleris. Plantez les oignons.

Mars est aussi le mois du semis pour les plantes aromatiques, telles que le cerfeuil, la ciboulette, le persil et le thym.

Apportez un traitement anti-cloque aux cerisiers, pruniers et pêchers, si vous ne l'avez pas déjà fait en février.

En règle générale, à partir de mars, pensez au traitement éventuel des arbres fruitiers après floraison, mais largement avant consommation !

Source : <https://www.calagenda.fr/mois-de-mars>



## Touche pas à ma haie

Avis aux jardiniers, il est préférable de s'abstenir de tailler ses haies après le 15 mars, selon les recommandations de Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

La raison est simple, il s'agit de protéger les oiseaux et la biodiversité. La LPO recommande donc de s'abstenir de tailler les haies et d'élaguer les arbres car cela pourrait fortement déranger nos amis les oiseaux. En effet, plusieurs espèces à l'instar du merle noir, du rouge-gorge, du verdier d'Europe ou encore du pinson des arbres, construisent, à cette saison, leur nid dans les haies et les arbustes. Tailler ces sujets reviendrait donc à détruire leur habitat naturel et à déranger les oisillons qui viennent tout juste de naître.



## Acquérir un composteur à prix réduit

Vous avez un jardin, la communauté d'agglomération vous offre la possibilité d'acquérir un composteur à prix très réduit, alors profitez-en vite ! Il vous permettra de réduire le volume de vos déchets et de produire du compost. On estime qu'environ 30% des déchets ménagers est compostable.

### Les composteurs proposés

Pour une première acquisition, le petit modèle (bois ou plastique) est proposé au prix de 18 € et le grand modèle (bois ou plastique) au prix de 25€.

L'acquisition d'un composteur supplémentaire, est proposée à prix coutant, soit 50€ pour un petit modèle et 65€ pour un grand modèle.

En savoir plus : <https://www.grand-albigeois.fr/460-acquerir-un-composteur.htm>



**Bon à savoir**  
Des composteurs seront en démonstration sur le marché, le vendredi 1<sup>er</sup> avril, de 8h à 12h.

## Printemps

Victor Hugo

*Voici donc les longs jours, lumière,  
amour, délire !*

*Voici le printemps ! mars, avril au doux  
sourire,*

*Mai fleuri, juin brûlant, tous les beaux  
mois amis !*

*Les peupliers, au bord des fleuves  
endormis,*

*Se courbent mollement comme de  
grandes palmes ;*

*L'oiseau palpite au fond des bois tièdes  
et calmes ;*

*Il semble que tout rit, et que les arbres  
verts*

*Sont joyeux d'être ensemble et se disent  
des vers.*

*Le jour naît couronné d'une aube fraîche  
et tendre ;*

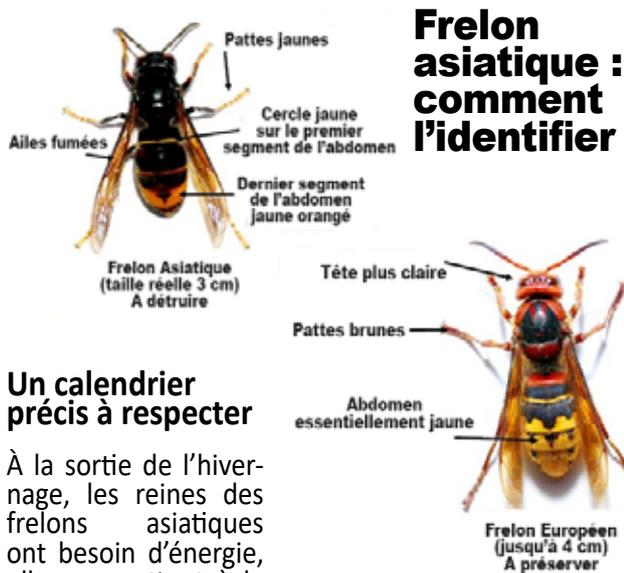
*Le soir est plein d'amour ; la nuit, on  
croit entendre,*

*A travers l'ombre immense et sous le ciel  
béné,*

*Quelque chose d'heureux chanter dans  
l'infini.*

## Le frelon asiatique est toujours là, c'est le moment de piéger...

De février à mai, c'est la saison pour piéger les fondatrices, c'est-à-dire les reines des frelons asiatiques. Le piégeage constitue une des deux actions prioritaires en matière de lutte contre le frelon asiatique. Bien conduit, il est aujourd'hui le moyen le plus efficace de régulation de la population.



### Un calendrier précis à respecter

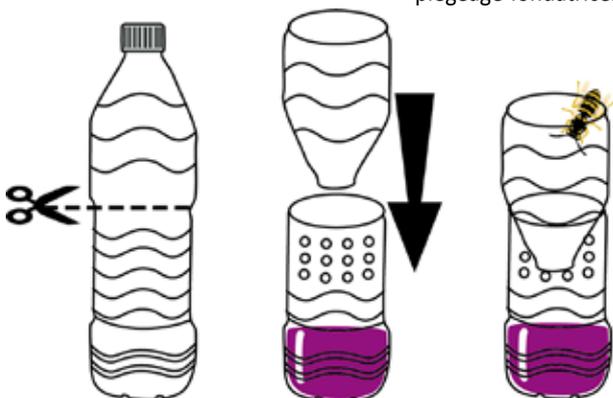
À la sortie de l'hivernage, les reines des frelons asiatiques ont besoin d'énergie, elles se mettent à la recherche de sucre.

C'est le moment de commencer le piégeage. Il faut toutefois respecter le calendrier suivant :

- De la mi-février à la fin mars, le piégeage doit être pratiqué à proximité des nids de l'année précédente. Il est très important de limiter la capture à ces zones afin d'éviter de piéger d'autres insectes.

- En avril, mai et jusqu'à la mi-juin, le piégeage doit être étendu sur les sites attractifs tels que le rucher, les tas de hausses, le compost, les lieux de stockage des fruits et légumes, les déchetteries... Tout le monde a un rôle à jouer !

Référence article <https://blog.icko-apiculture.com/piegeage-fondatrices/>



Il existe de nombreux modèles de pièges. A fabriquer soi-même ou à acheter dans le commerce.

## Avec l'arrivée des beaux jours, arrivent aussi les moustiques...



Pour se protéger des piqûres il y a quelques règles simples. Mais pour éviter les produits chimiques et les moustiquaires, il existe des moyens naturels : favoriser l'habitat des prédateurs.

Deux exemples

**1/ Installer des nichoirs à mésanges.** A fabriquer soi-même ou à acheter tout fait. On trouve de nombreuses références et explications sur le Net.



**2/ Favoriser l'installation de chauves-souris.**

Méconnues, décriées, la Pipistrelle est pourtant une redoutable tueuse de moustiques. En favorisant son installation à proximité de votre habitation, vous vous en ferez une alliée précieuse dans la lutte contre les moustiques.



Là encore, on trouve de nombreux conseils de fabrication et de pose sur le Net.

## Des rendez-vous «Culture» à ne pas manquer

### Bicentenaire du déchiffrement des hiéroglyphes : plongez au coeur du mystère

La célébration du Bicentenaire du déchiffrement des hiéroglyphes par Jean-François Champollion, qui donne lieu à de multiples manifestations partout en France, en Europe et en Egypte, sera aussi célébrée par l'Institut National Universitaire Champollion d'Albi du **14 au 18 mars prochain**, en partenariat avec le musée Champollion-Les Ecritures du Monde de Figeac.

#### Au programme :

**Un cycle de conférences ouvert à tous**, «Champollion 1822. L'Egypte, une passion française», organisé par Clément Bur et Laurent Bricault.

**Une exposition**, «Champollion et le défi du déchiffrement des hiéroglyphes», en partenariat avec le musée Champollion-Les Ecritures du Monde de Figeac.

**Des rencontres aussi diverses que variées**, autour de la BD, du jeu, de l'écriture, des langues, et de la culture égyptienne.

Tout pour plonger au cœur du mystère du déchiffrement des hiéroglyphes et marcher sur les pas de celui qui a levé le voile sur l'un des plus grands mystères de la civilisation pharaonique.

Détail du programme sur <https://univ-jfc.fr/actu/code-champollion-le-bicentenaire-du-dechiffrement-des-hieroglyphes>



### 22<sup>ème</sup> fête du livre jeunesse d'Albi

En route ! Cette année la fête du livre jeunesse met le cap vers la découverte et la création !

Ateliers, fresques géantes, rencontres, lectures musicales etc.

Dans les médiathèques, au médiabus, dans les maisons de quartiers, les écoles...

Rendez-vous du 5 au 16 avril aux quatre coins du territoire pour faire le plein de découvertes.

On vous attend au médiabus pour participer à «**La musique des petits bruits**» des histoires qui s'amuse avec les sons, les onomatopées et se transforment aussi en mélodies.

«Crac, bzz, frrr, ces petits bruits de la vie amusent, questionnent parfois. MAIS C'EST QUOI CE BRUIT ?

**A Marssac,**  
la 22<sup>ème</sup> fête du livre jeunesse  
se fêtera le Mardi 5 avril.

**RDV est donné**  
aux enfants de 4 ans et plus  
au Médiabus (parking de la mairie)  
à 16h45.

**Durée 30 mn.**  
Sur inscription au 05 63 76 06 10.

## Judo Club Marssacois

L'année 2022 commence fort pour les judokas du Judo Club Marssacois, à l'image du très beau début de saison qu'ils nous ont offert.

Le premier mois, malgré les quelques cas de COVID, ne nous a pas empêché de continuer à pratiquer, grâce au sérieux de tous. Nous remercions les judokas, parents et enseignants qui ont joué le jeu.

Nos enseignants Franck Drouet, Pascal Griffault et Hugo Escande, passent de nombreux week-end à se former pour obtenir leur Certificat de Qualification Professionnelle Enseignement du Judo. Merci à eux trois.

Hugo Escande œuvre en parallèle pour obtenir sa ceinture noire 2<sup>ème</sup> Dan, après avoir validé ses points, en gagnant cinq combats d'affilée, fin 2021. Il vient de valider ses katas et présentera son épreuve technique d'ici la fin de saison afin d'obtenir ce nouveau grade. D'autres judokas travaillent également pour obtenir la ceinture noire 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Dan dans les prochains mois.

Nos poussins et mini-poussins ont participé à l'animation qui s'est déroulée à Réalmont le 6 février dernier. Ils ont énormément progressé depuis la dernière animation de novembre et nous ont très bien représentés.

Les 11 judokas engagés y ont été médaillés !

Résultats de nos mini-poussins :

**Médaille d'or** : Robin Dufresne, Arthur Malfette, Loan Malroux, Augustin Lorillon,  
**Médaille d'argent** : Eliott Rougny, Lou Nicoules,  
**Médaille de bronze** : Robin Galau Marty.

Résultats de nos poussins :

**Médaille d'or** : Loïs David,  
**Médaille d'argent** : Baptiste Fau, Paul Malfette,  
**Médaille de bronze** : Robin Galau Marty

Deux de nos benjamins ont combattu à Réalmont le 19 février.

Résultats de nos benjamins :

**Médaille d'or** : Louna Dias,  
**Non-classé** : Arthur Michaud.

Bravo à tous les combattants qui ont dignement représenté notre club et à Franck Drouet, Pascal Griffault et David Defresne pour le coaching !

Merci également à Jean-François Desplos, notre vice-président, qui a représenté le Judo Club Marssacois comme commissaire sportif lors de cette animation et donne énormément au judo tarnais.

Les membres du Judo Club Marssacois vous souhaitent une très bonne année 2022.



## Permanences à destination des parents d'enfants et de jeunes en situation de handicap

De nombreux parents d'enfants et de jeunes en situation de handicap ont besoin d'une solution de garde, d'un temps de loisirs ou de vacances pour leur enfant et recherchent des informations à ce sujet.

Le Pôle Ressources Handicap du Tarn (PRH81) répond à cette attente en accompagnant individuellement les familles dans leur recherche (crèches, accueil de loisirs, séjour de vacances...).

Le PRH81 propose de recevoir les familles sur rendez-vous lors de permanences. Ces rencontres ont pour objectifs d'informer les familles, recueillir leurs besoins et de préparer au mieux l'accueil de leur enfant.



Ces permanences ont lieu à Albi, Maison Départementale de l'Autonomie, 221 Avenue Albert Thomas, 81000 Albi. Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis du mois de 9h à 12h.

Tél : 06 07 26 95 69 / mail : [contact@prh81.fr](mailto:contact@prh81.fr)

## Foot : et si on parlait des filles !



Les filles qui évoluent en deuxième division nationale depuis plusieurs saisons sont sans conteste l'emblème du football féminin en terre albigeoise. Deuxième division oblige, elles sont amenées à effectuer de très longs déplacements comme Nice, Yzeure, Thonon, Grenoble, Le Puy et autres Marseille ou encore Nîmes, les plus près étant Montauban et Rodez. Ces déplacements obligent les joueuses à prendre le départ le samedi matin pour rentrer le dimanche dans la nuit et entraînent bien sûr des frais importants. Avec quatre victoires, un nul et six défaites, elles sont placées à une excellente septième place sur 11 avec tout de même un match en retard.

Mais cette situation remarquable ne doit pas cacher les 129 joueuses et les 13 dirigeantes qui composent le football au sein du club.

Ainsi, les filles de l'école de football qui participent à des plateaux masculins sont au nombre de 27. On trouve ensuite les 29 filles de moins de 15 ans qui disputent une véritable compétition avec deux équipes au niveau régional classées en R1 et R2. Il en est de même des moins de 18 ans au nombre de 32 regroupées en deux équipes participant aux championnats régionaux de R1 et R2. Enfin, en haut de la pyramide, on trouve bien sûr les 41 filles séniors réparties entre les filles de la deuxième division et celles de la réserve participant au championnat de R2 des séniors. Toutes ces équipes jouent les premiers rôles dans leur championnat à l'image de la réserve

toujours en course pour accéder au championnat de R1.

Des éducateurs, tous diplômés comme il se doit, encadrent toutes ces joueuses.

Albi Marssac Tarn Football ASPTT est donc un club résolument tourné vers le football féminin.

Alors, si votre fille souhaite tenter sa chance dans le football féminin, elle trouvera une place privilégiée au sein du club de Albi Marssac Tarn Football ASPTT.

**Pour cela, vous pouvez téléphoner à Alvaro Giraldez au 06 52 90 54 92.**

## Centre Artistique Ambiance Scandale... 2022 tout en arts

L'année 2022 commence, pour notre plus grand bonheur, avec de nombreux projets artistiques.

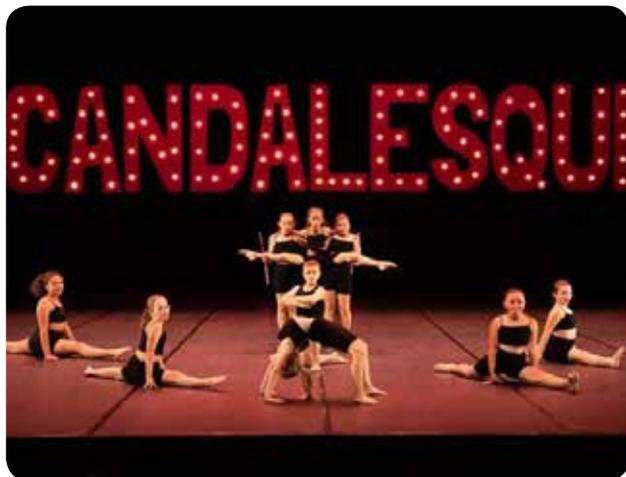
Les organisateurs d'évènements dans l'Albigeois sont, au fil des années, de plus en plus nombreux à nous contacter pour que nous y participions.

Le 26 et 27 mars retrouvez le Centre Artistique en show pour le tournoi de la Coupe de France féminine de basket !

D'autres dates seront prochainement communiquées. Depuis 2013, le Centre propose à ses élèves divers stages de danse et spectacles pour élargir leurs connaissances et enrichir leur art, nous sommes ravis de voir que d'autres structures suivent ce chemin.

Cette année, les élèves de chant auront la chance d'enregistrer leur chanson dans un studio d'enregistrement professionnel Albigeois.

Les élèves de théâtre iront voir «Un chalet à Gstaad»



avec Josiane Balasko, Armelle, Phillippe Uchan et Stéphan Wojtowicz au Théâtre des Cordeliers.

Après 3 stages de danse qui ont remporté un franc succès depuis le début de l'année, nous pouvons vous annoncer, le grand retour de l'émblématique Christophe Licata, de Danse avec les Stars sur TF1.

Cette année encore, il viendra enseigner aux danseurs extérieurs au centre (l'après-midi) et à nos élèves (le matin) afin de créer une chorégraphie pour notre spectacle de fin d'année.

Un stage de danse international est en préparation, les professeurs invités et la date vous seront annoncés en mai.

Concours : cette année c'est le retour des concours

pour 4 groupes de danse du centre !

Scandal shop : la nouvelle collection vestimentaire et accessoires du Centre sera en vente dès le 23 mars. L'art se ressent scandaleusement !

M.A.D : notre gala de fin d'année aura lieu au Grand Théâtre des Cordeliers à Albi, le dimanche 3 juillet à 18h.

Le tournage de notre court métrage pour présenter M.A.D commence dès le mois d'avril. Il sera filmé par Liltone Morris, filmmaker professionnel, sous la direction artistique de Gabrielle Gonzalez.

L'art se vit au Centre Artistique Ambiance Scandale, il se partage, crée des liens, des souvenirs et ne cesse d'évoluer grâce à vous tous !

Nous recevons régulièrement des demandes d'inscriptions en cours d'années, les cours du Centre sont complets. Contactez notre secrétariat fin juin pour bloquer votre place à nos cours d'essai de septembre. Information/contact : secrétariat : 06 74 34 25 75.

[www.centreartistiqueambiancescandale.com](http://www.centreartistiqueambiancescandale.com)

Instagram : [centre\\_arts\\_ambiance\\_scandale](https://www.instagram.com/centre_arts_ambiance_scandale)

Facebook : Centre artistique ambiance scandale

### Pierre vous invite à marcher pour les Restos du Cœur

Elu à Marssac depuis 2 ans, Pierre est très impliqué dans l'association des Restos du Cœur.

Pour soutenir son action et celle des Restos du Cœur, chère à Coluche, nous avons décidé d'ouvrir la page suivante à la Rando des Restos qui aura lieu le dimanche 27 mars.

L'occasion de se dégourdir les jambes à la sortie de l'hiver. Et de faire une bonne action.

Renseignements au 06 83 59 40 39  
ou au 06 21 02 44 67.



**Info page suivante**



# 12<sup>EME</sup> RANDO DES RESTOS LABASTIDE DE LEVIS



**DIMANCHE 27 MARS**

**LABASTIDE DE LEVIS**

## INSCRIPTIONS

Salle polyvalente de  
Labastide de Lévis  
8h30 et 13h30

## 3 CIRCUITS POSSIBLES

A la journée :

22 km départ 9 h

A la demi-journée :

Matin : 10 km départ 9h

Après-midi: 7.5 km départ 13h30

Possibilité de visiter l'Eglise du Carla

## PARTICIPATION

Une participation de 5€ par  
personne est conseillée au  
profit des Restaurants du  
Cœur du Tarn

## RENSEIGNEMENTS

06 83 59 40 39 ou 06 21 02 44 67

**RANDO ANIMÉE PAR LE CLUB  
TERSAC A DOS RANDO**

**PETIT-DEJEUNER OFFERT**

**PIQUE-NIQUE TIRE DU SAC**





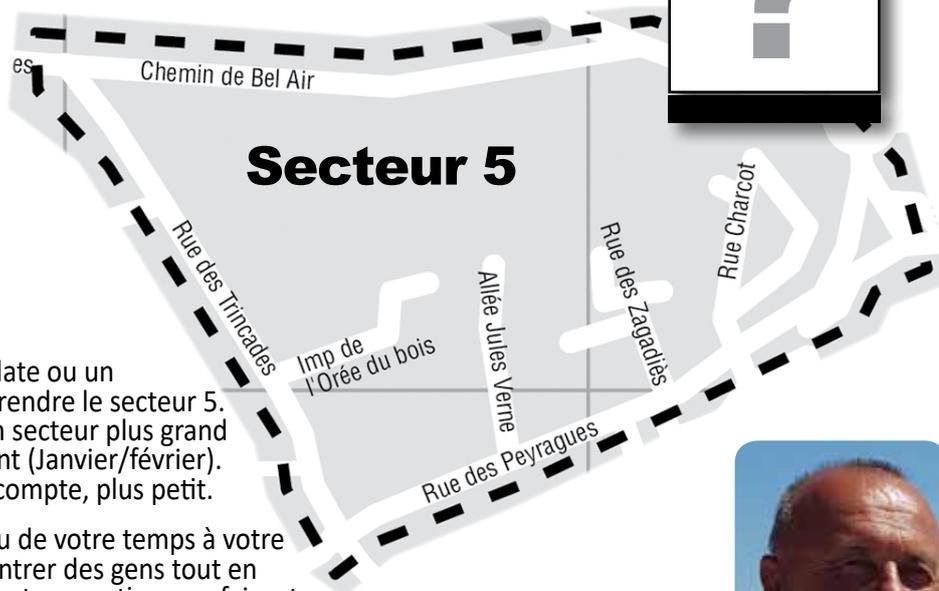
## Secteur 5 recherche toujours son distributeur du Marssac Info

Nous recherchons une candidate ou un candidat (bénévole) pour reprendre le secteur 5. Nous vous avons présenté un secteur plus grand dans le Marssac Info précédent (Janvier/février). Ce secteur N°5 est, en fin de compte, plus petit.

Vous souhaitez donner un peu de votre temps à votre village, à ses habitants, rencontrer des gens tout en distribuant, mieux connaître votre quartier... en faisant quelques kilomètres de marche à pied chaque mois... Que demander de mieux ?

**Si vous êtes disponible et intéressé(e), contactez Thierry Stéfanon au 06 23 87 24 98.**

D'avance, un grand merci.



*Thierry Stéfanon, élu depuis 2004, en charge de l'organisation de la distribution du Marssac Info.*



## Marssac Basket Club

Le Marssac Basket Club a repris son activité en salle depuis janvier, avec ses matchs et ses tournois en extérieur, mais aussi à domicile.

Lors de nos matchs à domicile, nous tenons une table de marque (enregistrer les points et fautes sur ordinateur + sur tableau d'affichage, etc...). Cette tâche est faite par quelques parents ou dirigeants du club mais malheureusement nous ne sommes pas assez nombreux et nous avons besoin de vous.



Nous comptons sur vous pour nous aider à la bonne organisation des matchs de vos enfants.

**Pour tous renseignements veuillez vous adresser à M. Jean-Michel Alaux au 06 81 96 97 64.**



Suivez-nous sur facebook : Marssac sur Tarn

## Échange autour du diabète

L'Association Française des Diabétiques (AFD), en collaboration avec les deux cabinets médicaux de Marssac, vous propose un atelier collectif mensuel, le 2<sup>ème</sup> lundi du mois :

### «Échange autour du diabète»

Cet atelier se déroulera à la salle de la Boussole, à Marssac le lundi 14 mars, de 10h à 12h

Pour des renseignements supplémentaires, ne pas hésiter à solliciter votre médecin.

**Afin de permettre une meilleure organisation, une préinscription est recommandée auprès de Célimène Rouquette (06 08 50 61 36), infirmière ASALÉE.**

### Votre article dans le prochain Marssac Info d'avril ?

à envoyer avant le 15 mars 2022  
à communication@marssac-sur-tarn.fr

**Pas de fichiers en PDF  
Textes sous word  
Photos en JPEG**



## Passage à l'heure d'été

La bascule est prévue dans la nuit du samedi 26 au dimanche 27 mars avec un saut des aiguilles de la montre de 2h à 3h du matin.

Nous perdrons une heure de sommeil.

## Speed Vide-Dressing du Comité des Fêtes

**RAPPEL**



**Dimanche 20 mars de 8h à 13h - Salle des fêtes**

**Renseignements : Thierry Stéfanon : 06 23 87 24 98**

## Les projets continuent au Centre Chorégraphique DuolaB

La nouvelle année a bien commencé pour nos élèves qui travaillent avec motivation et passion sur le spectacle de fin d'année avec leurs professeurs.

Nous vous rappelons que vous pourrez retrouver tous nos danseurs sur la scène de la Maison de la Musique de Cap Découverte, **le dimanche 19 juin à 18h.**

Notre spectacle de fin d'année ne sera pas la seule scène pour certains de nos élèves.

Nous avons été très gentiment invités par le Comité Terssac Events à participer à leur soirée dansante «Carnaval Rock» **le samedi 5 mars.** Nos danseuses ont pu faire une démonstration de street jazz et ont rencontré un beau succès auprès des spectateurs.

Nous pouvons déjà vous annoncer que nous serons de nouveau sur scène à Terssac pour célébrer la Fête de la Musique **le week-end du 25 juin** où nous présenterons un extrait de notre spectacle du 19 juin.

Un autre projet chorégraphique est actuellement en cours de création avec certaines de nos élèves. Il s'agit là d'une nouvelle expérience pour nos danseuses. Un spectacle mêlant plusieurs arts. Encore une nouveauté à laquelle nous avons grand plaisir de collaborer. Nous ne vous en dirons pas davantage pour le moment... Toutes les informations arriveront très prochainement, alors encore un petit peu de patience... Mais, vous ne serez pas déçus !

Les Workshops mensuels de Salsa et Bachata avec Salima continuent.

Rendez-vous **le dimanche 13 mars** pour danser et célébrer l'arrivée du printemps avec nous !

Exceptionnellement, les horaires sont modifiés comme suit : Salsa de 10h à 11h30 / Bachata de 11h30 à 13h.

Inscriptions obligatoires via notre billetterie en ligne. Retrouvez toutes les infos sur les réseaux sociaux ou bien n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements : [duolab.tempsdanse@gmail.com](mailto:duolab.tempsdanse@gmail.com).

**Vous pouvez consulter les actualités du Centre sur le site internet : [www.duolab-tempsdanse.fr](http://www.duolab-tempsdanse.fr).**



**MARSSAC-SUR-TARN  
LES AMIS DE L'ÉCOLE**

**LOTO**

**DE**

**L'ÉCOLE**

**GROS LOTS À GAGNER**



**NINTENDO SWITCH**



**TROTINETTE  
ÉLECTRIQUE**



**SAMEDI 26 MARS  
15H SALLE DES FETES**